Ville du Passage d'Agen

Le Passage d'Agen

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs































S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER



Ville du Passage d'Agen

Le Passage d'Agen

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

LA PRÉVENTION, NOTRE PRIORITÉ

J'ai le plaisir de vous présenter le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), support qui recense l'ensemble des risques naturels et technologiques auxquels est susceptible d'être soumis la Commune. Ce document d'information comprend les mesures de sauvegarde que les habitants doivent respecter en cas d'alerte.

Le DICRIM fait partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui regroupe l'ensemble des documents contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il prépare la gestion de crise à l'échelle communale. Son objectif est de prévoir, organiser et structurer les dispositions à prendre pour faire face à un risque majeur.

Découvrez les bons réflexes à adopter et la conduite à tenir en cas de danger avéré afin que chacun de nous soit acteur de sa propre sécurité.

Bonne lecture.



Francis GARCIA, Maire du Passage d'Agen LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Inondation



Rupture de digue



Remontée de nappe



Mouvement de terrain



Tempête - Vent violent



Retrait et gonflement des argiles



Chute d'aéronef



Transport de matières dangereuses



Risque nucléaire



Grand froid - Neige et verglas



Canicule



Pandémie

S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

Les moyens d'alerte utilisés par ma Commune



Afin de vous informer de l'arrivée d'un risque majeur sur votre Commune, la mairie du Passage d'Agen ou éventuellement la Préfecture du Lot-et-Garonne utilisera les différents moyens d'alerte indiqués ci-dessous.

À l'aide de certains de ces moyens d'alerte, il vous sera communiqué les éléments d'information sur la situation, son évolution ainsi que les consignes à respecter.



Sirène d'alerte des populations



Site Internet de la Commune



Réseaux sociaux

Consultez les comptes de la Ville ou de la Préfecture



Porte-à-porte



Panneaux électroniques

Implantés sur la Commune (Place Sainte Jehanne, Pont de Pierre, Centre culturel et avenue des Pyrénées)



Automate d'appel SMS ou notifications (FR-ALERT : Préfecture Téléalerte : Commune)

Les moyens d'alerte qui peuvent être utilisés

dans d'autres communes

Un risque majeur peut survenir alors que vous vous trouvez sur une autre commune que celle du Passage d'Agen.

À ce titre, sachez qu'il existe d'autre moyens d'alerte par lesquels vous pouvez être informé de l'imminence d'un risque majeur :



Radio

France Inter 90.3 FM France Bleu 99.4 FM

France Info 105.5 FM



Haut-parleurs sur véhicule



Sirène



Consignes générales de sécurité



J'entends la sirène, que dois-je faire?





Je me mets à l'abri dans le 1^{er} bâtiment à proximité de l'endroit où je me trouve.





J'écoute la radio et je consulte les comptes officiels des autorités (ma Commune et la Préfecture) sur les réseaux sociaux pour connaître l'évolution de la situation :







Je dois rester à l'abri ou me confiner

Je dois évacuer

Quels que soient les risques auxquels je suis exposé, les consignes générales de sécurité suivantes s'appliquent :





J'écoute la radio et je consulte les comptes officiels des autorités (ma Commune et la Préfecture) sur les réseaux sociaux pour connaître l'évolution de la situation.





Je ne téléphone pas, sauf urgence, pour libérer les lignes téléphoniques indispensables aux services de secours.



Je coupe le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit.



Je n'allume pas de flamme tant que je ne connais pas l'origine du danger. Risque de réaction dangereuse avec une atmosphère contaminée.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école pour ne pas encombrer les voies de circulation, m'exposer et exposer mes enfants au danger.

recensés sur ma commune







La Commune du Passage d'Agen est exposée au risque d'inondation, principalement par le phénomène de crue lente. Plusieurs causes peuvent en être à l'origine : la montée des eaux de la Garonne ou de ses affluents, le débordement de ruisseaux ou de fossés, une remontée de nappe phréatique, ou encore une rupture de digue.

Le secteur de Monbusq est particulièrement concerné par ce risque, en raison de sa situation géographique en zone basse. En période de fortes pluies ou de crues, ce secteur peut être rapidement impacté.

Les bons réflexes!



AVANT! On se prépare



Je vérifie si mon habitation se trouve en zone inondable : Si oui, je m'équipe de dispositifs de protection (ex : batardeaux ou autre),



Je vérifie que mes installations électriques et de gaz soient sécurisées et je localise mon disjoncteur,



Je constitue mon kit d'urgence pour évacuer ou me mettre à l'abri (voir page « Mon Plan Familial de Mise en Sureté »).



PENDANT ! On se met en sureté :



Évitez les déplacements et n'utilisez pas votre véhicule. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre voiture!





Écoutez la radio et les réseaux sociaux pour vous tenir informé de la situation.



Si vous souhaitez communiquer, privilégiez l'utilisation des SMS aux appels téléphoniques.



Récupèrez votre kit d'urgence et montez à l'étage de votre domicile. Sinon rejoignez un point haut sans vous mettre en danger.



Vos enfants sont pris en charge par leurs établissements scolaires via le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).



APRES! Si j'ai été inondé, je fais quoi ?



Avant de boire de l'eau du robinet, je demande à la Commune si l'eau est potable,



Si j'ai évacué, je regagne mon habitation seulement après accord des autorités,



Je déclare mon sinistre sans délai auprès de mon assurance,



J'attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de nettoyer,



Je prends en photo et liste les dommages, Je fais part de mes besoins à la Commune.





Les impacts pour mon foyer :



Réseau téléphonie mobile affaibli ou coupé



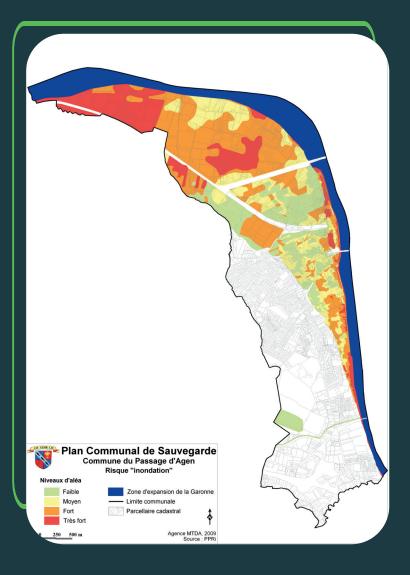
Réseau électrique impacté



Manque ou pénurie de nourriture



Réseau d'eau potable coupé





Conséquences possibles :

Fermeture de voies





Accès des secours retardé

Accès des sapeurspompiers compliqué





Rupture des canalisations d'eau

Détérioration du réseau électrique



recensés sur ma commune



Les tempêtes et vents violents sont des phénomènes qui se veulent totalement aléatoires et qui peuvent toucher l'ensemble du territoire de la Commune.

La tempête Martin en décembre 1999, ainsi que la tempête Klaus en janvier 2009, nous montrent que le risque existe bel et bien et qu'il peut générer de lourds dégâts.

Par ailleurs, il faut également prendre en compte les effets de l'évolution du changement climatique qui a pour conséquence d'augmenter la probabilité d'apparition de ce risque.

Les bons réflexes!



Surtout ne vous déplacez pas et n'utilisez pas votre voiture.



Si vous devez vous mettre à l'abri, ne passez pas en dessous de lignes électriques. Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.





Informez-vous de l'évolution de la situation.



Récupèrez votre kit d'urgence et mettez-vous à l'abri dans une pièce de votre habitation.



Mettez vous en sécurité dans un bâtiment en dur.

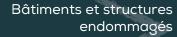


Fermez vos fenêtres, volets, portes et soupiraux.

Conséquences possibles :



Lignes électriques et téléphoniques arrachées







Accès des secours retardé

Accès des sapeurspompiers compliqué





Rupture des canalisations d'eau



recensés sur ma commune



Le risque lié au transport de matières dangereuses concerne directement la Commune en raison de la traversée de plusieurs axes routiers importants. Deux routes départementales, la RD 119 et la RD 656, traversent le centre de la Commune et sont régulièrement empruntées par des poids lourds.

Au sud de la commune, la proximité de l'autoroute A62 (avec un échangeur situé sur le territoire communal) et de la N21 renforce ce risque. Un incident sur ces axes routiers pourrait entraîner des conséquences pour la population, en cas de fuite ou d'accident impliquant des produits dangereux.

Rocade d'Estillad Plan Communal de Sauvegarde Commune du Passage d'Agen Risque "transport de matières dangereuses" - Canal Parcellaire cadastral Route départementale Agence MTDA, 2009

Les bons réflexes!





Informez-vous de l'évolution de la situation.



Récupérez votre kit d'urgence et mettez-vous à l'abri dans une pièce de votre habitation.



Fermez vos fenêtres, volets, portes et soupiraux.



Coupez le gaz et l'électricité pour éviter le risque d'explosion ou de court-circuit.



Ne téléphonez pas sauf urgence, afin de libérer lignes téléphoniques les indispensables aux services de secours.



N'allumez pas de flamme tant que vous ne connaissez pas l'origine du danger. Risque de réaction dangereuse avec une atmosphère contaminée.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Risques de projection



Risques d'intoxication



Risques de rupture d'alimentation de gaz



Risques d'explosion et/ou d'incendie

recensés sur ma commune



Le Passage d'Agen est concerné par un risque de mouvements de terrain, en particulier en lien avec l'érosion des berges de la Garonne. Ce phénomène naturel se produit progressivement sous l'effet du courant, notamment lors des crues, et peut entraîner le recul ou l'affaissement des berges. Ces instabilités peuvent fragiliser les terrains situés à proximité et, dans certains cas, affecter les infrastructures ou les habitations proches.

Ce risque est encadré par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), qui classe certaines zones proches de la Garonne en zones rouge ou orange, selon le niveau d'exposition à l'érosion. Il est important d'être vigilant dans ces secteurs, notamment après des crues importantes, et de se rapprocher de la Commune ou des services compétents avant tout projet en bord de Garonne.

Les bons réflexes!



Coupez les réseaux d'énergies : gaz, eau et électricité.



Ne retournez surtout pas dans le bâtiment concerné par le glissement sauf après autorisation des autorités.



Sortez immédiatement à l'extérieur ou protégez-vous sous un meuble et éloignez-vous des fenêtres si vous ne pouvez évacuer.

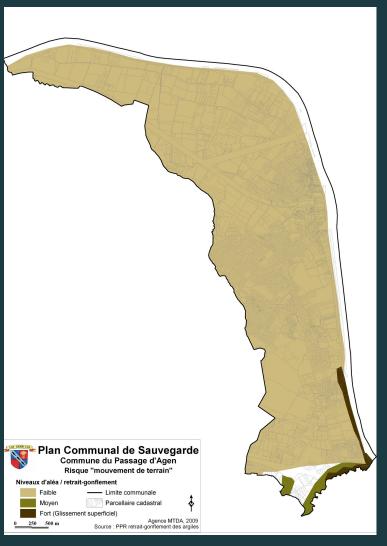


Ne revenez jamais en arrière.



Fuyez latéralement au sens de glissement.





recensés sur ma commune



Le territoire de la Commune est entièrement concerné par le phénomène naturel de retraitgonflement des argiles. Ce phénomène se produit lorsque les sols argileux se rétractent en période de sécheresse puis gonflent lors des périodes humides. Ces variations de volume peuvent provoquer des fissures sur les bâtiments, des déformations du sol, ou encore déstabiliser certaines structures.

Ce risque touche aussi bien les constructions existantes que les futurs projets de construction. Il est donc important d'être vigilant après des épisodes de forte sécheresse ou de pluies importantes, et de prendre en compte ce risque lors de tout aménagement.

Les bons réflexes!



Surveillez les canalisations enterrées (eaux usées, pluviales, arrosage) afin de prévenir de possibles fuites.



Observez régulièrement l'apparition de fissures (murs, dalles, carrelages, plafonds) et prenez des photos datées pour suivre l'évolution.



N'entreprenez pas de gros travaux sans expertise.



Limitez les plantations d'arbres à proximité immédiate des murs (leurs racines assèchent le sol).



Conséquences possibles :







Accès des sapeurspompiers compliqué



Maisons et bâtiments endommagés



Accès des secours retardé

recensés sur ma commune



Le risque canicule est un phénomène météorologique caractérisé par une chaleur intense et durable, souvent accompagnée de températures nocturnes élevées. Ce risque tend à s'intensifier avec le changement climatique, augmentant la fréquence, la durée et l'intensité des épisodes caniculaires.

Sur le territoire communal, ces épisodes surviennent principalement entre les mois de juin et septembre. Ils peuvent avoir des conséquences graves sur la santé, en particulier chez les personnes âgées, les jeunes enfants, les personnes atteintes de pathologies chroniques, isolées ou en situation de précarité.

Les bons réflexes!





Informez-vous de l'évolution de la situation.



Evitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Buvez de l'eau régulièrement.



Rafraîchissez votre logement.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Conséquences possibles :



Augmentation du risque d'incendie



Appauvrissement de la ressource en eau



Perturbation du réseau électrique



Fissuration des sols et des façades d'habitation



recensés sur ma commune



La Commune du Passage d'Agen peut être exposée, de manière ponctuelle, à des épisodes de froid intense, de chutes de neige et de verglas. Bien que relativement rares dans le département de Lot-et-Garonne, ces phénomènes peuvent perturber la circulation routière, provoquer des accidents, endommager les réseaux (électricité, eau) et fragiliser les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, nourrissons, personnes sans abri).

Le verglas représente un danger particulier pour les déplacements, tant piétons qu'automobiles. Les administrés sont invités à rester informés grâce aux bulletins de vigilance de Météo-France et à adopter des comportements de prudence (limiter les déplacements, protéger les canalisations, vérifier le chauffage et les équipements du logement...).

Les bons réflexes!





Informez-vous de l'évolution de la situation.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés par terre.



Potégez vos canalisations extérieures.



Évitez de circuler; en cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Vérifiez vos équipements de chauffage.





Perturbations routières



Rupture des canalisations d'eau



Accès des sapeurspompiers compliqué



Perturbation du réseau électrique



Accès des secours retardé

recensés sur ma commune

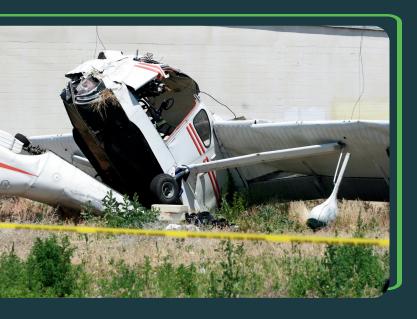


Une partie des installations de l'aéroport Agen-La Garenne est située sur la Commune.

À ce titre, elle est exposée à un risque faible de chute d'aéronef (avion de tourisme, appareil commercial ou aéronef militaire).

Un tel événement pourrait entraîner des dommages aux personnes, aux habitations ou aux infrastructures. En cas d'accident aérien, il est recommandé de respecter strictement les consignes des autorités, d'éviter les zones impactées et de faciliter l'accès des secours.

Ce risque fait l'objet de dispositifs spécifiques de sécurité aéronautique et de plans d'urgence, coordonnés par la Préfecture.



Les bons réflexes!





Informez-vous de l'évolution de la situation.



Évitez les zones de danger : incendie, fumées, carburant répandu.



N'encombrez pas les routes afin de laisser le libre accès aux services de secours.



Lignes électriques et téléphoniques arrachées



Augmentation du risque d'incendie et d'explosion



Accès des sapeurspompiers compliqué



Maisons et bâtiments endommagés



Accès des secours retardé

recensés sur ma commune



La Commune du Passage d'Agen n'abrite aucune installation nucléaire sur son territoire. Toutefois, elle se situe dans la zone du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne), distante d'environ 20 km.

En cas d'accident nucléaire majeur, des mesures de protection de la population pourraient être décidées par les autorités : confinement dans les habitations, mise à l'abri, distribution préventive ou curative de comprimés d'iode, voire évacuation selon la gravité de la situation.

Il est essentiel de respecter les consignes diffusées par la Préfecture, notamment via les médias, les réseaux d'alerte et la radio. La Commune participe aux dispositifs d'information et de prévention mis en place par les autorités de l'État afin de garantir la sécurité de ses habitants.

Les bons réflexes!





Informez-vous de l'évolution de la situation et respectez les consignes des autorités.



Récupérez votre kit d'urgence et mettez-vous à l'abri dans votre habitation, ou entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez et calfeutrez vos fenêtres, portes et ventilations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Encombrement des axes routiers



Perturbation du réseau téléphonique



Accès des secours retardé



Accès des sapeurspompiers compliqué



recensés sur ma commune



Une pandémie correspond à la propagation mondiale d'une maladie infectieuse touchant une part importante de la population (ex. pandémie grippale ou Covid-19).

Les conséquences peuvent être multiples : saturation du système de santé, perturbation des activités économiques et sociales, fermeture temporaire des établissements recevant du public, isolement des personnes vulnérables.

La protection repose avant tout sur le respect des consignes sanitaires transmises par les autorités (gestes barrières, vaccination, limitation des rassemblements, confinement si nécessaire). La solidarité entre habitants et la vigilance collective jouent un rôle essentiel pour limiter la propagation et protéger les plus fragiles.



Les bons réflexes!





Informez-vous de l'évolution de la situation et respectez les consignes des autorités.



Evitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés et respectez les mesures d'hygiène et de prévention.



Faîtes vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée par l'État.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, appelez votre médecin traitant ou le 15.

Conséquences possibles :



Perturbation des lignes téléphoniques



Fermeture de lieux public



Pénurie alimentaire



Secouristes sursollicités

Mon Plan Familial de Mise en Sureté (PFMS)



Je constitue mon kit d'urgence en situation de crise

POUR ME METTRE À L'ABRI... Pour subvenir aux besoins de nourriture et de boisson NOURRITURE DE **OUTILS DE** EAU RÉCHAUD **SECOURS** BASE À GAZ Pour me signaler auprès des secours SIFFLET LAMPE DE POCHE **GILET FLUO** TISSU OU PANEAU .Ф Pour administrer les premiers soins TROUSSE MEDICALE Pour rester informé de l'évolution de l'évènement RADIO À PILE EN CAS D'ÉVACUATION... Pour quitter mon habitation en toute **PAPIERS** DOUBLE DOUBLE TÉLÉPHONE ARGENT tranquillité ADMINISTRATIFS LIQUIDE OU CLÉS DE CLÉS DE **PORTABLE** MAISON **VOITURE** CARTE DE AVEC **CRÉDIT** CHARGEUR

Pour m'occuper sur le lieu d'évacuation

Pour mon hygiène, me préserver du froid et

pour ma santé

MÉDICAMENTS

SPÉCIFIQUES

VÊTEMENTS

CHAUDS

COUVERTURES

DE SURVIE

SERVIETTES

TROUSSE DE

TOILETTE

En cas de mise à l'abri, je fais quoi ?







QUEL ENDROIT POUR ME METTRE À L'ABRI?



AIR POLLUÉ

- Pièce avec minimum d'ouverture, opposée à la source de danger et proche des sanitaires
- Avant de rejoindre ce lieu, fermer portes et fenêtres, boucher aérations et ventilations



INONDATION

- Identifier un endroit refuge dans mon domicile ou se rendre chez un voisin
- Cet espace doit être accessible de l'intérieur et de l'extérieur, pour faciliter l'intervention des secours

RISQUES*

LIEUX DE MISE À L'ABRI *

ACTIONS À RÉALISER*



En cas d'évacuation, je fais quoi?



Je respecte les consignes générales de sécurité.

Je récupère mon kit d'urgence et je rejoins mon lieu d'évacuation.

QUEL LIEU D'ÉVACUATION CHOISIR?



TEMPÊTE

• S'éloigner des bâtiments, des lignes électriques et des arbres



INONDATION MOUVEMENT DE TERRAIN

- Le lieu d'évacuation peut être éloigné de mon habitation (gymnase, point haut sur la commune...)
- Se renseigner en mairie pour connaître les lieux définis

| RISQUES* | LIEUX DE MISE À L'ABRI * | ACTIONS À RÉALISER* |
|----------|--------------------------|---------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

*renseigner les informations



LES NUMÉROS D'URGENCE

| Pompiers | 18 |
|-----------------------|-----|
| Samu ———— | 15 |
| Police/Gendarmerie | 17 |
| N° d'urgence européen | 112 |

LES NUMÉROS UTILES

^{*}renseigner les informations



| | NOTES PERSONNELLES | 5 |
|---|--------------------|---|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| _ | | |
| _ | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

